



MINISTÈRE DU TRAVAIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

COMMERCE : KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19



La présente fiche a été réalisée avant la parution du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19. Celui-ci est le cadre de référence des actions à mettre en œuvre et s'applique prioritairement à la présente fiche.
[Consultez le protocole national](#)

Station service : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminés :

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.
Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

À PROPOS

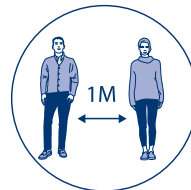
Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du [protocole national de déconfinement](#) pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit vous conduire :

- **À éviter les risques d'exposition au virus ;**
- **À évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;**
- **À privilégier les mesures de protection collective** en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

Mesures organisationnelles

- **Le télétravail doit être la règle** chaque fois qu'il peut être mis en œuvre. Il permet d'éviter le risque en supprimant les circonstances d'exposition.
- Lorsque la présence sur les lieux de travail est nécessaire, le séquençage des activités et la mise en place d'horaires décalés facilitent **le respect des règles de distanciation physique** en limitant l'affluence et la concentration des salariés et éventuels tiers (clients, prestataires...).
- La gestion des flux doit permettre de limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans un même espace afin de **respecter la jauge maximale d'une personne pour 4m²**.

Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces précautions n'est pas suffisant pour garantir la protection de la santé et sécurité des personnes qu'elles doivent être **complétées par des mesures de protection individuelle**, telles que le port du masque.



Les bons réflexes

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ; se sécher les mains avec du papier/tissu à usage à usage unique ;
- **Éviter de se toucher le visage** en particulier le nez et la bouche ;
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;
- **Tousser et éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- **Respecter les mesures de distanciation physique** :
 - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins 1 mètre.
- **Aérer toutes les 3 heures** pendant quinze minutes les pièces fermées ;
- **Nettoyer régulièrement les objets manipulés** et les surfaces touchées.

Personnes en situation de handicap

- En cette période de pandémie justifiant des mesures d'adaptation de postes et des modalités de travail plus exigeantes, l'insertion et le maintien en emploi de tous doivent être favorisés.
- **Assurez-vous que les consignes sanitaires soient accessibles et que les règles de distanciation physique que vous instaurez permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier**, en télétravail ou sur leur lieu de travail habituel.
- Pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires, des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphfp existent, et ont été adaptés au contexte du **Covid -19** ». Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés.
- Plus d'info sur : www.agefiph.fr/
- **Reportez-vous également à la fiche spécifique « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap »** disponible sur travail-emploi.gouv.fr



1. PRÉPARER

Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument :

- **Moyens d'hygiène :**
 - savon liquide/gel hydro alcoolique
 - essuie-mains à usage unique
 - sacs-poubelle
 - lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils

Accueil de la clientèle :

- Affichez les consignes et gestes barrières à l'entrée du site et sur les vitres du local
- Lorsque le site possède des pompes automatiques avec paiement par carte, réduisez le nombre de pompes avec paiement en caisse, affichez sur chaque pompe à paiement manuel les modalités de paiement à la caisse (moyens de paiement, gestes barrière, voies de circulation)
- Matérialisez par marquage au sol ou tout autre moyen la distance d'au moins 1 m. entre chaque client
- Installez si possible un écran transparent (hauteur 2 m. à partir du sol, largeur 1 m.) ; ajustez-le pour permettre un paiement par carte bancaire avec boîtier côté client uniquement
- Limitez l'activité de vente au carburant et consommables de première nécessité (fermeture de la station de lavage, lubrifiants, autres fournitures...)
- En cas de délivrance de bouteilles de gaz :
 - si le client peut porter la bouteille, lui demander de poser la bouteille vide dans un endroit dédié, puis de regagner son véhicule. Posez ensuite la bouteille pleine à l'endroit où le client pourra la prendre et nettoyez la poignée
 - si le client ne peut pas porter la bouteille, lui demander d'ouvrir

son coffre et de rentrer dans son véhicule. Nettoyez la poignée et la surface de prise de la bouteille vide et la ranger dans son casier puis déposez la bouteille pleine et lavez la poignée, laissez ensuite le client fermer son coffre

- établissez un plan de nettoyage avec périodicité et suivi : surfaces de travail, équipements de travail, outils, poignées, portes et boutons, zone de paiement, matériels, plus généralement tout objet, surface... susceptibles d'avoir été contaminés (en contact avec les mains...), équipements de travail communs, collectifs (machines à café, photocopieurs...)
 - affichez « se laver ou se désinfecter les mains avant et après utilisation de tout matériel commun »
 - pendant la pandémie, suspendez de préférence l'utilisation des fontaines à eau au profit d'une distribution de bouteilles d'eau individuelles
 - mettez en permanence à disposition sur ou à proximité des postes de travail, y compris vestiaires et salles de pauses, des consommables : gel hydro alcoolique, lingettes, savon, essuie-tout, sacs poubelle
- Etablissez si possible un sens de circulation unique pour éviter que les personnes ne se croisent



2. RÉALISER



→ A la pompe :

- orientez les véhicules vers les pompes automatiques
- entretenez la zone de distribution en évacuant régulièrement les déchets

→ A la caisse/dans le magasin :

- libérez l'employé de toutes les tâches périphériques superflues (carte fidélité, carte compte entreprise...)
- autorisez le paiement au comptoir avec un seul client à la fois en assurant le respect de la distance d'au moins 1 m.
- favorisez les paiements par carte bleue, sans contact si possible et proposez les factures par e-mail
- produits en libre-service essentiels : prévoyez les modalités de paiement pour éviter la remise d'argent ou de chèque de main à main

→ Approvisionnement :

- réception des marchandises par les livreurs : faites poser les palettes à l'extérieur, ne signez pas le bon de réception avec un stylo du livreur ou avec un stilet si écran tactile, attendez si possible quelques heures avant de manipuler les marchandises, faites nettoyer les mains
- approvisionnement des carburants : adaptez le protocole de sécurité, évitez les contacts avec le livreur qui doit rester au poste de déchargement, prévoyez des lingettes et gel hydro alcoolique pour le livreur
- vérifiez et surveillez les conditions de réception des carburants à distance

→ Prestations annexes : (lavage, niveaux, pression des pneumatiques...)

- ne conservez que les prestations liées à la sécurité et celles qui peuvent être réalisées par le client sans aide, laissez l'embout de gonflage à disposition des clients
- mettez un affichage devant les distributeurs automatiques de boissons et friandises accessibles en libre-service demandant aux personnes de se laver les mains avant utilisation des équipements et de procéder au nettoyage des points de contact avec le distributeur avant et après chaque utilisation. Mettez à disposition du gel hydroalcoolique ou des lingettes pour le lavage des mains et des distributeurs. Pour les distributeurs de boissons, bloquez les clapets coulissants en position haute afin de ne pas avoir à les manipuler.
- prévoyez une procédure de nettoyage et de réapprovisionnement

→ Installations sanitaires/salle de pause et restauration :

- nettoyez la salle de pause de toute surface ou équipements en contact avec les mains après chaque pause
- supprimez les verres ou gobelets, utilisez des couverts jetables (ou amener ses propres couverts)
- organisez la prise des repas en horaire décalé et avec respect des 1 m. minimum à table, définissez le nombre de personnes qui peuvent déjeuner ensemble et ne laissez que le nombre de chaises suffisant, marquage au sol de l'emplacement de la chaise, évitez les chaises à roulette



3. VÉRIFIER

→ Suivi du plan de nettoyage/désinfection

→ S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables (gel hydro alcoolique, lingettes, savons, gants, masques, sacs-poubelle...)

→ Evacuer les déchets régulièrement

→ Vérifier le nettoyage régulier des sanitaires au moins deux fois par jour et en permanence s'assurer de la présence de savon et de moyens de séchage